



ERFAN

ÉCOLE RÉGIONALE DE FORMATION
DES ACTIVITÉS DE LA NATATION

Exigences préalables à l'entrée en formation DE JEPS Mention Natation Course

Je peux m'inscrire à la formation du DE JEPS si :

J'ai 18 ans dans l'année d'inscription

Je suis licencié à la FFN

Avoir un casier judiciaire vierge (Bulletin n°2 vérifié par la DRAJES)

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline certifiée par la mention, datant de moins de trois mois ;

Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) pour les 18 - 25 ans

Satisfaire au test technique (TEP)

TEST EXIGENCES PREALABLES

Épreuve ou test ou expérience	Moyen de vérification	Sont dispensés de cette vérification	
PSE1*	Diplôme du PSE1 (A jour de la formation continue)		
Test de sécurité consistant à sortir une victime de l'eau	Attestation de réussite du DTN*	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaires du BNSSA - Titulaires du BPJEPS AA et AAN - Titulaires du BEESAN - Titulaires du BEES 1 de la mention 	<p>Sont dispensées les titulaires du PSE1 ayant soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le BF3 - OU le BF4 - OU le BF5 <p>de la mention choisie délivrés par la FFN*</p> <p>- OU <u>pour la mention Natation course uniquement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ le BF4 triathlon ayant une expérience de 200 heures en natation course sur les 3 dernières années ○ ou les MF1 de la FFESSM*
Test de niveau technique et maîtrise de l'environnement de la compétition dans la discipline de la mention choisie	Attestation de réussite à l'un des 3 tests suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Pass'compétition (de la discipline de la mention choisie- DTN FFN) • Pass'compétition (Nage avec palmes - DTN* FFESSM*) • Pass'compétition (natation handisport - DTN FFH*) 	Les Sportifs de haut niveau*	
Performances dans la discipline de la mention choisie (selon grille de la mention choisie : annexes arrêté du 15 mars 2010)	Attestation de réussite du DTN*	Les Sportifs de haut niveau*	
Expérience pédagogique de 800 heures	Attestation du DTN* justifiant une expérience pédagogique de 800 heures au cours des 3 dernières années	<ul style="list-style-type: none"> - Les Sportifs de haut niveau - Les titulaires du BPJEPS AAN* + 200 heures d'expérience - Les titulaires du BEESAN et BEES 1er degré natation sportive - Les titulaires du BF2* + 200 heures d'expérience 	